



**Une Province solidaire
au service des gens et
de nos villages**

**Programme du PS de la
Province de Namur**

Élections du 14 octobre 2018

Table des matières

NOS 10 PRIORITÉS SANTÉ.....	3
1. INTRODUCTION.....	4
2. ÉCONOMIE, EMPLOI & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	6
3. LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ (SANTÉ, LOGEMENT, ENFANCE).....	8
4. ENSEIGNEMENT & CULTURE.....	10
4.1. Enseignement.....	10
4.2. Culture	11
5. ECOSOCIALISME LOCAL	12
6. DÉMOCRATIE, CITOYENNETÉ & GOUVERNANCE.....	13
7. PROXIMITÉ, RURALITÉ & TOURISME SOCIAL.....	15
8. ÉGALITÉ.....	17
9. PROVINCE DE NAMUR : SON AVENIR.....	18

NOS 10 PRIORITÉS SANTÉ

1. Garantir **le mieux vivre à domicile des seniors**, en octroyant notamment **une prime à l'adaptation du logement** pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap ;
2. Renforcer les aides à l'installation de **défibrillateurs** dans les clubs sportifs et les espaces publics ;
3. Promouvoir les **formations aux premiers secours** et créer un label pour les associations et tous les acteurs qui s'engagent ;
4. Augmenter le soutien à **l'offre ambulatoire** de soins de santé mentale et aux consultations de proximité dans nos villages ;
5. Développer des services innovants en **télémédecine** pour les patients souffrant de maladies chroniques ;
6. Garantir l'accès pour tous à une **alimentation saine**, en fournissant notamment à tous les CPAS des denrées alimentaires (service distributions élargi) ;
7. **Lutter** plus fortement **contre le harcèlement scolaire** en déployant un plan d'actions à la hauteur des souffrances rencontrées ;
8. Permettre de créer dans chaque commune **une crèche à horaires adaptés** aux réalités professionnelles des parents ;
9. Initier **une politique ambitieuse en santé environnementale** afin de lutter contre les facteurs qui peuvent affecter la santé des générations présentes et futures. L'impact de la dégradation de la qualité de l'air et le développement de l'électro-hypersensibilité sur notre territoire devront notamment être précisément évalués par l'Observatoire de la Santé de la Province ;
10. Renforcer les plans d'actions **égalité femmes – hommes** et accroître la lutte contre les violences conjugales et l'homophobie.

1. INTRODUCTION

La Province est un espace de démocratie, de citoyenneté, de participation proche du citoyen. Elle met en œuvre des actions qui ont un impact direct et concret sur la vie quotidienne. En apportant des réponses aux défis de l'éducation, du vieillissement de la population, de la mixité sociale, des inégalités, du logement, de la mobilité, de l'utilisation parcimonieuse des ressources naturelles, la Province est un des acteurs politiques essentiels de la cohésion sociale, permettant à chacun de trouver sa place dans la société.

Les Provinces sont souvent un laboratoire d'idées et d'innovation, pour des politiques plus sociales, plus environnementales, plus participatives. Des innovations politiques d'importance trouvent parfois leur origine dans des initiatives locales. On peut penser à la démocratie participative, aux réflexions sur l'aménagement de l'espace public, à la lutte contre le surendettement, au développement des circuits courts pour une alimentation plus saine et plus respectueuse de l'environnement.

Pour le PS, il est essentiel que les Provinces puissent continuer à être ces lieux où se développent des politiques en interaction directe avec les citoyens et des expérimentations innovantes visant à terme à contribuer à un contre-modèle sociétal pleinement socialiste. Pourtant, aujourd'hui, des menaces importantes s'abattent sur les Provinces, les empêchant de remplir leurs missions essentielles au bénéfice des citoyens.

Si pour le moment, les finances provinciales sont encore saines, de nombreux indicateurs montrent que ce ne sera plus le cas à court terme. En effet, depuis l'annonce du Gouvernement wallon de supprimer les Provinces, ce dernier a décidé de les asphyxier financièrement par :

- Une diminution du fonds des Provinces de 2% et puis de 3% pour 2019 et 2020 (soit environ -500.000€) ;
- La suppression de la subvention pour les APE (Aides aux Premiers Emplois) à partir de 2021 (-700.000€) ;
- Le financement du coût de son subventionnement dans le coût du 2^e pilier pour les pouvoirs locaux, via le fonds des Provinces (-2.000.000€).

À elles trois, ces mesures représentent par moins de 3.200.000 € de moyens en moins par an pour la Province de Namur.

A cela s'ajoute une diminution importante du personnel de la Province qui, inévitablement, impacte la qualité des services provinciaux au détriment, une fois de plus, du citoyen.



Et il faudra également compter avec des décisions du Gouvernement MR-NVA qui impacteront le fonctionnement de la Province et le service aux citoyens :

- Augmentation de l'âge légal de la pension ;
- Conditions pour départ anticipé plus strictes ;
- Pensions à points ;
- Remplacement du capital congés maladie par un système proche de celui du privé.

Face à ces enjeux, le PS veut mettre au service des citoyens une Province qui rencontre leurs préoccupations quotidiennes. Notre programme est ambitieux et innovant. Il s'inscrit pleinement dans la lignée du Chantier des idées et des « 170 engagements pour une futur idéal ».

Une Province n'est pas l'autre. Pour le PS, il importe plus que tout de tenir compte des spécificités locales et territoriales. Nous vous invitons dès lors à découvrir le programme du PS pour la Province de Namur.



2. ÉCONOMIE, EMPLOI & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'emploi et le pouvoir d'achat sont au cœur des priorités des citoyens. C'est également celle du PS qui entend favoriser l'emploi durable et de qualité et le développement d'activités économiques sur le territoire provincial. L'objectif socialiste est de réduire les inégalités, de garantir des revenus permettant de vivre dignement à tout travailleur, d'accroître le bien-être et la prospérité de tous, de promouvoir l'égalité des chances, et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le PS souhaite également favoriser l'esprit d'entreprendre pour stimuler la création d'emplois durables dans notre Province.

A cet égard le PS veut :

- Renforcer le rôle du Bureau Économique de la Province (BEP) pour qu'il devienne le véritable partenaire d'une économie de proximité et qu'il pilote la transition économique de notre Province pour un développement massif de circuits courts. La relocalisation d'une agriculture responsable et respectueuse du bien-être animal permet de générer des emplois locaux non-délocalisables. Les circuits courts peuvent aussi fournir des aliments de qualité dans les cantines du namurois. Garantir une alimentation saine à chacune et chacun sera une de nos priorités transversales pour la législature provinciale à venir.

En matière d'aménagement du territoire, le PS propose :

- Un retour aux grands paysages.

L'hyper exploitation agricole a banalisé le territoire provincial où l'agriculture intensive a supprimé les arbres solitaires, les haies, les chemins de campagne, les zones humides. Il en résulte un terrible appauvrissement de la faune, de la flore, de la biodiversité mais on le sait moins un appauvrissement « économique ». Le touriste, le local aiment à passer leur temps libre dans des endroits « beaux » et ils changent d'habitudes de consommation pour aller acheter là où l'environnement les ravit. A quoi la vallée de la Molignée doit-elle son succès en toutes saisons si ce n'est à la beauté de ses paysages ?

Le PS de la Province de Namur propose de mettre en place un plan « grands paysages » où, encadrés par les départements compétents des universités de Gembloux et de Namur, les grands paysages de notre Province feraient l'objet de plans de réhabilitation paysagère. La Marlagne, l'Orneau, la Meuhaigne, le Condroz, le Viroin, etc. : cette multiplication des émotions sensorielles sur une seule Province aussi riche que la nôtre en forêts et en rivières lui vaudrait vite des implantations et des fréquentations économiques nouvelles de sorte que



ce pacte pour le paysage serait vite aussi un pacte pour l'emploi de proximité.

- Un schéma directeur provincial et transfrontalier pour un aménagement touristique et environnemental de la Meuse.

Contrairement à la Loire, au Rhin et au Danube qui ont développé des schémas directeurs transcommunaux et transnationaux de leurs fleuves, la Meuse, un des plus grands repères historiques d'Europe n'a jamais fait l'objet d'un plan de développement global et intégré. Si Victor Hugo, Lamartine, Turner en ont vanté la beauté, cette beauté n'a jamais inspiré aux politiques namurois actuels l'idée d'un schéma directeur.

L'enjeu, patrimonial, touristique et économique du fleuve est tel qu'il faut de toute urgence dans la foulée de ce qui a été fait au point de vue de l'épuration des eaux établir un schéma directeur sur cinquante ans qui aura pour objectif de « planifier » les moyens de transport, les circulations, les réseaux de voies lentes, les zones écologiques à protéger, le patrimoine historique et les nécessaires et indispensables aménagements sur le fleuve que seront les ports, les restaurants, les terrasses et les guinguettes .

Ce schéma directeur portera sur les aspects environnementaux, économiques, patrimoniaux, touristiques et sur la création de circuits courts.

- Améliorer et renforcer la circulation fluviale.

Il y a trois législatures déjà, le PS avait mis en avant les immenses atouts que Namur pouvait faire valoir en termes de circulation fluviale : une ville au confluent de deux rivières importantes, une eau présente sur ses grands bassins de population et la présence d'un des premiers chantiers navals en Europe en ce qui concerne la navigation fluviale.

Le PS propose que des moyens soient dédiés aux universités pour travailler à la recherche et au développement de modes de déplacements fluviaux qui seront à la fois funs, fonctionnels, écologiques, qui désengorgeront Namur et qui peuvent également devenir une mine d'emplois dans la course engagée aux modes de transports doux et non polluants. Le PS souhaite développer un partenariat fort public /privé sur la thématique du transport fluvial qui dépasse le cadre anecdotique et touristique de quelques namourettes mises en circulation à la moitié de l'été.

- Favoriser la coopération internationale par des jumelages, notamment.

3. LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ (SANTÉ, LOGEMENT, ENFANCE)

Pour le PS, la lutte contre la pauvreté, l'intégration sociale et la dignité de chacun au travers des politiques sociales et de santé, de l'enseignement, du logement, de l'enfance pour plus d'égalité et d'inclusion sociale est une priorité.

La cohésion sociale est l'ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu.

Pour le PS, la lutte contre la pauvreté est une priorité majeure. Elle prend différentes formes. Au niveau financier, le PS souhaite relever toutes les allocations sociales au seuil de pauvreté et individualiser les droits sociaux. Ce travail passe également par un renforcement des Centres publics d'action sociale (CPAS). Par ailleurs, la lutte contre la pauvreté et pour la dignité de chacun doit être menée à travers l'ensemble des politiques telles que l'enseignement, la fiscalité, la culture, le logement, etc., qui doivent être des leviers pour plus d'égalité et d'inclusion sociale.

En Province de Namur, une personne sur cinq déclare que sa santé est moyenne, mauvaise ou très mauvaise. Une personne sur deux est en surpoids et plus de 90% des personnes âgées de plus de 65 ans souhaitent continuer à vivre le plus longtemps possible à leur domicile. Des défis majeurs que nous sommes déterminés à relever.

C'est pourquoi le PS propose :

- En matière de santé de :
 - Renforcer l'offre ambulatoire décentralisée de proximité des 10 services de santé mentale généralistes avec des équipes pluridisciplinaires (2 à Namur, Dinant, Beauraing, Jemelle, Ciney, Andenne, Tamines, Gembloux) reconnus par la Wallonie ;
 - Développer *des clubs thérapeutiques* (2 actifs) ;
 - Créer un fonds d'impulsion pour soutenir le développement de maisons médicales dans la périphérie de nos centres urbains. Un soutien spécifique doit être mis en place pour un accompagnement des femmes souffrant du cancer du sein (63.804 femmes se situent dans la tranche d'âge à risque 50 – 69 ans) et des personnes souffrant d'obésité (16,8% de la population provinciale namuroise) ;
 - Intensifier les consultations de proximité dans les communes éloignées des SSMS (Services de Santé Mentale spécifiques) (ex : Bièvre) ;

- Soutenir la création et le développement de maisons médicales dans la périphérie et en zone rurale reconnues en Association de soins intégrés, avec la fédération des maisons médicales et le financement de fonds européens FEADER (Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural) ;
- Apporter avec les communes des réponses innovantes et attractives au développement de la médecine générale en zone de pénurie (aides au logement, accueil de stagiaires, etc.) ;
- Rendre plus accessibles les services de santé mentale spécifiques à leurs publics cibles (ANA pour les aînés et Clinique de l'exil pour les migrants) ;
- Créer pour les citoyens usagers un outil d'information à l'échelle supracommunale et provinciale sur l'offre en proximité des services de 1^{ère} ligne (aides à domicile, infirmiers, pharmacies, médecin généralistes) ;
- Développer des offres de service innovantes en télémédecine (mobilhealth) pour des patients souffrant de maladies chroniques.
- Encourager et traduire au travers des plans stratégiques transversaux (PST) de la Province et des 38 communes les actions 0-5-30, le réseau des écoles 21, la promotion de l'activité physique à tous les âges –le sport pour tous, ,une alimentation saine et durable dans les écoles avec les producteurs locaux ;
- Étendre à tous les CPAS l'offre de service Distri-denrées (distribution de denrées alimentaires via les CPAS) en ouvrant de nouveaux comptoirs permettant à tous les CPAS de venir s'y approvisionner pour aider les publics fragilisés.
- Multiplier le nombre de défibrillateurs accessibles aux clubs sportifs et déployer un plan d'envergure de formations aux premiers secours adapté à différents publics (étudiants, aînés, personnes en situation de handicap, etc.) grâce à nos enseignants provinciaux.

Outre un renforcement des moyens accordés à la santé mentale (Équipe Mobile d'Intervention en Santé Mentale - EMISM) et à la santé scolaire (lutte contre le harcèlement scolaire à renforcer), nous voulons faire de la santé environnementale une véritable priorité provinciale. A cet égard, la Province doit assurer un service de détection du radon à tous les habitants. Une étude sur la situation des personnes électro hypersensibles doit être engagée par l'Observatoire Provincial de la Santé.

- En matière de logement :

- Réactiver l'octroi des primes aux particuliers pour l'insertion de logements dans le circuit locatif social tant pour les CPAS que pour les Agences immobilières sociales ;

- Réviser et renforcer les prises de participation provinciales dans les Société de Logements de Service Public (SLSP) afin de favoriser la création de logements modérés dans les communes ;
 - Octroyer une prime à l'adaptation du logement occupé par des personnes âgées ou en situation de handicap (50% du coût des travaux – maximum 2.000€) et établir d'urgence un plan d'action stratégique contre la solitude des aînés sur la base du diagnostic établi par l'Observatoire de la Santé.
- En matière d'enfance :
- Améliorer l'accueil et l'hébergement de qualité, accessible et équitable via l'intercommunale Imaje qui, soutenue par la Province et les communes, doit diversifier et innover dans ses offres d'accueil et d'hébergement de la petite enfance en intégrant les réseaux des haltes bébé-bus accessibles aux familles démunies en recherche d'emploi ou en formation et en soutenant l'accompagnement à la parentalité ;
 - Améliorer l'offre de l'accueil extra-scolaire (ATL) par une offre de qualité et équitable en y associant éventuellement les aînés.

Le PS veut élargir et renforcer la lutte contre le surendettement en soutenant les services d'aides chargés d'apporter gratuitement un soutien adapté et professionnel aux citoyens en situation de surendettement.

4. ENSEIGNEMENT & CULTURE

4.1. Enseignement

Le PS réaffirme le droit pour chaque enfant d'accéder à tous les services et activités nécessaires à son bon développement, indépendamment de son origine socioéconomique. C'est une des clés principales dans la lutte contre les inégalités sociales.

Pour le PS, l'enseignement et les activités culturelles, sportives, etc. doivent tendre vers la gratuité. Dans l'attente et en chemin vers celle-ci, le PS soutient les tarifs progressifs et/ou la mise en place d'initiatives visant à réduire le coût à charge des parents.

Pour les socialistes, l'école doit être un lieu de vie et d'activité, ouverte, participative. Elle doit permettre aux élèves de s'ouvrir sur le monde. Nous défendons également des écoles ouvertes sur leur territoire et la mise en place de synergies entre les établissements scolaires et l'associatif local.

Notre enseignement provincial assure aux citoyens un apprentissage tout au long de leur vie.



Pour la Province, le PS veut un système scolaire émancipateur, qui joue pleinement son rôle d'ascenseur social. Nous voulons également :

- Améliorer la promotion de la citoyenneté et l'émancipation au cœur de l'école par la participation directe des jeunes aux projets de société qui les concernent. Cela favorise l'apprentissage de la citoyenneté dès le plus jeune âge et incite davantage à participer à la vie collective ;
- Rendre plus accessible notre enseignement provincial ;
- Rendre plus accessible l'enseignement de promotion sociale ;
- Rendre plus accessible le logement des étudiants de notre enseignement supérieur ;
- Proposer une offre de formation qualifiante adaptée à l'évolution des métiers et des technologies répondant à des besoins dans des filières innovantes, durables et génératrices d'emplois ;
- Adapter les programmes pour intégrer la pratique du sport et favoriser la multiplication des infrastructures sportives ;
- Fournir une offre en formation qualifiante adaptée à l'évolution des métiers et des technologies ;
- Fournir une offre de formation de proximité décentralisée à l'échelle des arrondissements.

4.2. Culture

L'émancipation individuelle constitue le fil rouge du projet socialiste. L'émancipation s'éveille à travers les valeurs que transmet la culture : ouverture au monde, liberté d'expression, curiosité, esprit critique ou encore tolérance. La culture est un épanouissement personnel qui favorise le tissage de liens sociaux et le développement d'une conscience individuelle et collective empreinte de bienveillance.

La Province, en tant qu'acteur majeur dans la promotion de la culture (FIFF, soutien aux centres culturels, le Cavema, le SPAF, etc.), porte un projet culturel ambitieux. Celui-ci s'organise territorialement autour des centres urbains autant que dans les zones rurales.

La culture doit permettre à tout citoyen d'agir en tant que changeur de monde, notamment grâce aux outils de connaissance et d'action que lui offre l'éducation permanente.

Aussi, le PS souhaite :

- Renforcer l'accès à la culture pour tous et par le maillage culturel qui garantit la participation active des citoyens aux projets culturels.

La Province de Namur a construit son futur contrat-programme à partir de 2019 tant sur la dynamisation d'une offre plurielle accessible à tous que sur une offre déployée sur le territoire provincial. Parallèlement, les 20 centres culturels rentrent progressivement leur projet de contrat programme pour l'obtention d'une nouvelle reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Province doit garantir cette offre déployée sur son territoire, diversifiée et accessible en proximité articulée et concertée avec chaque centre culturel local et s'assurer que celle-ci a pris en compte les besoins des publics et partenaires identifiés dans le diagnostic du contrat programme.

- Renforcer la promotion des artistes et des jeunes talents artistiques et culturels par une meilleure offre en résidence d'artistes et l'octroi de bourses de perfectionnement ;
- Renforcer le soutien provincial aux grands rendez-vous culturels en garantissant l'intégration de tous les publics (tarifs dégressifs) et la mise en œuvre de démarches participatives. La Province doit définir des critères d'octroi des aides financières dans le respect des valeurs sociétales de solidarité, de fraternité et d'accessibilité et arrêter les saupoudrages ;
- Soutenir l'offre bibliobus ;
- Un événement fédérateur culturel destiné à mettre en lumière le travail de tous les acteurs associatifs pourrait être organisé alternativement dans nos arrondissements de la province.

5. ECOSOCIALISME LOCAL

La Province doit être moteur de l'écosocialisme. Le terrain provincial est primordial pour ancrer l'écosocialisme dans notre société et impliquer les citoyens. En tant qu'acteur public, la Province doit montrer l'exemple dans une volonté de développement durable.

Aussi, le PS propose de :

- Mettre en œuvre une stratégie de développement durable à l'échelon provincial (du type Agenda 21 local prôné par les Nations Unies) ;
- Garantir la cohérence entre cette stratégie et les divers plans de développement au niveau Provincial ;
- Réaliser/actualiser le cadastre énergétique des bâtiments publics provinciaux (en ce compris les logements publics et les bâtiments scolaires) et, au besoin, mettre en œuvre un plan d'investissement (le cas échéant, grâce à des tiers investisseurs) pour les rénover, les isoler et y déployer des unités de production d'énergie renouvelable voire des réseaux de chaleur ;
- Assurer l'accès des bâtiments provinciaux aux personnes à mobilité réduite ;

- Encourager les employés communaux ou provinciaux et les visiteurs des administrations locales à utiliser la marche, le vélo, les transports publics et les modes partagés ;
- Gérer le parc automobile communal ou provincial, en intégrant les autres moyens de transport, de façon à réduire le nombre de véhicules, à promouvoir la multimodalité et la mobilité partagée, et à favoriser les véhicules qui sont les plus respectueux de l'environnement ;
- Soutenir les produits et services les plus respectueux des critères sociaux¹, éthiques, de santé² et environnementaux, tout au long de leur cycle de vie ainsi que les produits de saison et issus des circuits courts, et les produits recyclés (économie circulaire), via notamment les marchés publics et la politique d'achat provinciale (repas dans les cantines scolaires, les maisons de repos, les crèches, achats de fournitures, travaux routiers, etc.) ;
- Privilégier les produits d'entretien écologiques dans les collectivités ;
- Soutenir la pratique du vélo et du vélo électrique par des mesures d'incitation émanant des pouvoirs locaux ;
- Prévoir des fontaines d'eau potable dans les écoles et les bâtiments provinciaux, ainsi que dans les principaux espaces publics ;
- Instaurer des journées à thème dans la Province, en visant en particulier les écoles (sur l'énergie, l'eau, l'alimentation, le climat, l'environnement, les déchets, etc.) pour conscientiser les enfants (et par ricochet leurs parents) et apprendre les trucs et astuces pour consommer autrement ;
- Stimuler la biodiversité dans les propriétés provinciales (plantations, toitures et façades vertes, ruches, nichoirs, haies, mares, etc.) ;
- Supprimer l'utilisation des pesticides dans les espaces verts communaux ou provinciaux, en concertation avec les travailleurs pour ne pas rendre leur travail plus pénible ;
- Appuyer les initiatives d'agriculture urbaine et d'agriculture en circuit court, permettant de nourrir les habitants près de chez eux et combattre les phénomènes de mondialisation qui provoquent des dégâts sociaux et environnementaux ;
- Soutenir pleinement toutes les initiatives locales citoyennes participant à la stratégie écosocialiste ;
- Favoriser les habitats groupés.

6. DÉMOCRATIE, CITOYENNETÉ & GOUVERNANCE

Aujourd'hui, la démocratie a besoin d'un nouveau souffle, d'un nouveau modèle, qui fasse davantage participer les citoyens, renforce le rôle des élus

¹ Cela vise par exemple le respect des conditions de travail et du droit du travail lors de la fabrication.

² Cela concerne par exemple l'interdiction des pesticides, perturbateurs endocriniens et nanomatériaux dangereux pour la santé.

directs, promeuve l'égalité, fasse de la transparence et de la probité des réalités véritables. Si les études démontrent que les élus locaux sont généralement moins touchés par la crise de confiance entre les citoyens et leurs représentants, il n'empêche que la démocratie locale a besoin d'une nouvelle dynamique, notamment à travers davantage de démocratie participative et un renforcement de la citoyenneté.

A cette fin, le PS propose de :

- Mettre en place au sein de chaque conseil provincial une commission citoyenne composée de citoyens consentants, tirés au sort et représentatifs de la population, chargée de débattre périodiquement (une à deux fois par an) de thématiques qui concernent la Province. Les conclusions de la commission, intégrant les avis minoritaires, seront transmises au conseil provincial qui sera chargé de les examiner et de les mettre en œuvre ou de justifier leur rejet ;
- Mettre en œuvre des budgets participatifs, par lesquels la Province octroie à des citoyens un budget déterminé afin de réaliser des projets de proximité sélectionnés selon des modes démocratiques ;
- Développer le droit de pétition au niveau provincial, avec un examen obligatoire et circonstancié de la demande par le conseil qui la reçoit ;
- Permettre aux citoyens de formuler directement auprès du conseil provincial des propositions réglementaires en les motivant ainsi que des amendements aux projets en cours ;

Le renforcement de la démocratie au niveau local passe également par davantage de contrôle dans l'exercice des mandats, une limitation des cumuls des mandats et des rémunérations, une limitation stricte des risques de conflits d'intérêt et une transparence accrue des institutions et des élus.

A cet égard, le PS propose de :

- Instaurer pour les élus de tous les partis un décumul de revenus entre un mandat local et le mandat de parlementaire, comme le prévoient déjà les statuts du PS. Le mandat local sera exercé à titre gratuit si l'élu est parlementaire. L'ensemble des rémunérations des mandats publics détenus par une même personne ne pourra pas excéder l'indemnité parlementaire ;
- Rendre gratuits les mandats dérivés qui constituent le prolongement d'un mandat exécutif provincial. En cas d'absence répétée et injustifiée d'un mandataire aux réunions de l'organisme parapublic où il siège, il pourra être démis de son mandat dérivé ;
- Lier la rémunération des mandats au niveau de responsabilité de la fonction et à la présence effective aux réunions ;

- Rendre légalement obligatoire la déclaration à la Cour des comptes de l'ensemble des mandats publics détenus par un élu ou un non élu, ainsi que les mandats privés détenus par un mandataire public, afin de lutter contre les risques de conflit d'intérêt ;
- Établir au niveau de la Province un cadastre des mandats détenus par leurs mandataires, élus comme non élus ;
- Renforcer le rôle du conseil provincial tant dans l'initiative réglementaire, à travers notamment la possibilité pour un conseiller de rédiger un rapport sur une problématique particulière touchant la Province (à l'instar des rapports introductifs d'initiative parlementaire), que dans le contrôle du collège et des organismes para-locaux, en renforçant la transparence et la lisibilité des actes de ceux-ci et en organisant à l'occasion de l'assemblée générale des organismes para-locaux (comme les intercommunales) un débat sur les orientations stratégiques de celles-ci. Les mandataires locaux siégeant dans les organes de gestion des organismes para-locaux devront présenter une fois par an à leur conseil le rapport d'activité de l'entité ;
- Proposer aux élus provinciaux et aux administrateurs d'une structure publique et parapublique une formation adéquate leur permettant de s'acquitter au mieux de leur fonction.

7. PROXIMITÉ, RURALITÉ & TOURISME SOCIAL

La Province de Namur, c'est plus d'une soixantaine de métiers utiles à la population. Les habitants de la périphérie des centres urbains doivent pouvoir accéder à des services de proximité qui correspondent à leurs attentes.

Les petites communes de notre Province sont doublement, voire triplement désavantagées. D'une part elles ne jouissent pas des mêmes investissements structurels décentralisés et leurs faibles revenus fiscaux leur interdisent souvent d'autres politiques plus originales que la simple « gestion indispensable » des écoles, des voiries, etc. C'est pourquoi la Province a entamé voici deux ans la mise en place de partenariats actifs par lesquels l'ensemble des services provinciaux, souvent très spécialisés viennent dans les communes aider les services communaux à accéder aux aides régionales et à réaliser des marchés publics.

Le PS de la Province de Namur propose d'étendre largement ces partenariats à toutes les matières touchant à l'environnement et de répondre concrètement à l'échelle de la Province aux enjeux du développement durable et du climat par la mise en place d'un « *Contrat Provincial pour la biodiversité et contre le réchauffement climatique* ».

Avec Chevetogne et ses expériences exemplaires en terme de réhabilitation des paysages comme centre de séminaires, l'ensemble des services provinciaux qui touchent à l'environnement aideront les communes à mettre en place dans chacune d'entre elles un schéma directeur communal de l'environnement (aménagements d'espaces verts, gestion différenciée, fauchage tardif, multiplication des zones humides, conservatoires de forêts communales en gestion intégrale, conservatoires des haies, reconstitution des paysages d'avant la mécanisation agricole, combat contre le ruissellement et l'érosion).

Cette dynamique sera globale. Elle associera l'ensemble des « opérateurs nature » d'une commune, les services communaux, les entreprises, les agriculteurs, les particuliers, les écoles.

Par ailleurs nous voulons également :

- La création d'une plaine de jeux moderne et verte par commune (38 en tout) intégrée à son environnement. Rappelons que 25 % des citoyens de notre Province n'ont pas les moyens physiques ou financiers de se déplacer en famille. L'hyper développement de la ville au profit de l'automobile et des parkings a privé les enfants d'endroits où ils peuvent se divertir au grand air après une journée de classe.

Ces plaines seront financées conjointement par les services Infrasports de la Région Wallonne, par les Communes et par la Province qui apportera sa contribution financière mais également le know how acquis sur le site de Chevetogne. Ces plaines de jeux citoyennes, espaces d'émancipation pour les enfants et d'intergénérationnalité, seront étudiées avec les comités de quartier et associeront les associations et les écoles.

En matière de proximité, la santé doit également être soutenue. Le PS propose de :

- Garantir, avec tous les acteurs namurois de la santé, un accès effectif aux soins (hôpitaux de la Province, mutualités) par un réseau de navettes accessibles dans tous les territoires reculés et développer, en partenariat avec les communes, un réseau d'arrêts « covoit stop » pour favoriser le développement du co-voiturage en vue de diminuer la pression automobile ;
- Permettre à chaque parent de bénéficier de places en crèche à des horaires adaptés à son rythme de vie et renforcer le réseau bébés-bus qui assure un accueil à la petite enfance itinérant.

En matière de tourisme social et de proximité, le PS veut continuer à améliorer l'offre du Domaine provincial de Chevetogne. En effet, après 50

ans d'aménagements successifs et un profond travail de réflexion sur le loisir démocratique, l'aménagement du territoire et le développement durable, Chevetogne est devenu un exemple d'aménagement public que l'on vient voir de partout et qui sert de modèle de développement à de nombreux parcs au-delà des frontières de notre Province.

Durant cinquante ans, tous les autres partis ont toujours attaqué violemment Chevetogne lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Le Parti socialiste défend contre tous la réalité concrète d'infrastructures de qualité, accessibles à chacun quels que soient ses moyens. A ce titre les investissements seront confortés pour un parc devenu le seul accès public et démocratique à un loisir de qualité pour tous.

8. ÉGALITÉ

L'égalité couvre un spectre très large qui va de la lutte contre toute forme de discrimination (âge, sexe, origine, convictions religieuses ou philosophiques, orientation sexuelle, handicap, etc.) à l'inclusion de ces mêmes publics cibles dans la société, et ce, dans tous les domaines (éducation, culture, emploi, etc.)

De nombreux dispositifs en faveur de l'égalité des droits, de l'égalité des chances et des droits des femmes ont déjà été adoptés, souvent à l'initiative des socialistes. 2018 marque notamment les 70 ans du droit de vote des femmes en Belgique. Pourtant, de nos jours, il subsiste des inégalités flagrantes et la dimension du genre n'est pas suffisamment intégrée, ni dans l'esprit collectif, ni dans les politiques publiques. Le PS s'engage à mener une politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines ainsi qu'à soutenir toutes les initiatives de promotion de l'égalité à tous les niveaux de pouvoir. L'échelon provincial fait ainsi partie intégrante du projet socialiste en faveur de plus d'égalité entre les individus.

A cet égard, le PS propose de :

- Développer avec les entités fédérées un plan d'actions pour l'égalité des genres et la lutte contre la violence. Ce plan doit être renforcé en partenariat avec les 38 communes du territoire pour intensifier les offres de service en proximité.
- Renforcer la lutte contre les discriminations à l'égard des LGBT par la promotion de l'égalité et du vivre-ensemble dans le respect de chacun. Les socialistes de la Province de Namur veulent permettre aux générations futures de mener leur vie et de faire leurs choix d'existence en toute autonomie par rapport au monde qui les entoure. Pour les socialistes, cela passe notamment par une lutte efficace contre les propos haineux. Toutes les politiques provinciales en matière de santé,

d'action sociale et culturelle doivent promouvoir ces valeurs de respect, de tolérance et d'égalité pour toutes et tous .

- Rendre accessible aux publics les plus fragilisés l'accès aux offres culturelles de tous les départements de la Maison de la culture rénovée (bénéficiaires du RIS des CPAS, demandeurs d'emploi, migrants des ILA – Initiatives Locales d'Accueil - et des centres Fedasil et Croix rouge, etc.) par une tarification adaptée et une attention particulière sur l'accompagnement de ces publics par la médiation.

9. PROVINCE DE NAMUR : SON AVENIR

Lors de la création de la Belgique, le constituant a doté le pays d'une architecture institutionnelle simple : un gouvernement et un parlement nationaux, des communes et, entre ces deux niveaux de pouvoir, des Provinces. Aujourd'hui, après six réformes de l'État qui ont créé de nouveaux niveaux de pouvoir et éclaté les compétences, force est de constater que l'architecture institutionnelle est devenue complexe pour la plupart des citoyens.

En outre, les pouvoirs publics doivent aujourd'hui faire face à de grands défis qui touchent directement à l'organisation du territoire et dont les enjeux dépassent les limites des communes et se portent plutôt à une échelle supracommunale. Ainsi, la mobilité, l'aménagement du territoire, l'environnement, l'implantation des commerces et des entreprises, le logement, l'accès à la culture, sont autant de défis qui ne trouveront de réponse qu'à une échelle supracommunale.

Pour répondre au mieux à ces nouveaux défis, la Wallonie a besoin de redessiner son organisation territoriale et de clarifier les compétences de chaque niveau de pouvoir. Elle gagnera ainsi en efficacité, dans l'intérêt des citoyens, des entreprises et des corps intermédiaires. Actuellement, il arrive que des institutions différentes exercent des compétences similaires et que des doublons apparaissent, engendrant une perte d'efficacité. Le citoyen est alors perdu et ne sait plus « qui fait quoi ».

Le PS propose une rationalisation et une clarification des attributions de compétences au sein de l'espace wallon, entre les différents niveaux de pouvoir (Région, Fédération Wallonie-Bruxelles, Provinces, Intercommunales, Communes). Cette redistribution des compétences doit se faire selon le principe de subsidiarité, c'est-à-dire que la compétence doit être exercée là où elle est la plus efficace à être exercée. Cette efficacité se mesure à l'aune des services rendus aux citoyens. Une évaluation de chaque compétence doit être effectuée, en répondant à la question : « quel acteur public exerce au mieux cette compétence ? ».

Loin des déclarations populistes de certains qui souhaitent une extinction rapide des Provinces, le PS souhaite au contraire déterminer, après un examen minutieux réalisé dans l'unique intérêt des citoyens, quelles seront les compétences des Provinces de demain. Cet examen doit concerner les attributions des communes, des Provinces, de la Région et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. A l'issue de cet examen, seront déterminées les compétences à transférer aux communes, à la Wallonie ou à la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que les compétences à conserver et les nouvelles que les Provinces pourraient acquérir. Le résultat de cette analyse doit conduire à la spécialisation des Provinces, à travers l'attribution de compétences spécifiques à chacune d'elles, comme l'organisation de l'enseignement qualifiant (enseignement technique et professionnel) pour lequel elles ont développé une haute expertise, et de compétences partagées, organisées tant par les Provinces que par d'autres niveaux de pouvoir, que les Provinces continueront à exercer au titre du principe de subsidiarité.

« Être spécifique et faire mieux » doit être le leitmotiv des Provinces de demain : plus de spécialisation et d'expertise et un travail en réseau qui permet d'apporter le meilleur service public au plus près des citoyens et d'organiser ainsi une cohérence à l'échelle du territoire. Afin de garantir un service public optimal, les emplois provinciaux actuels ainsi que les perspectives de carrière des agents seront dans tous les cas préservés.

Dans une logique de spécialisation et de couverture optimale du territoire, le PS propose de transférer aux Provinces les compétences communales en matière de sécurité civile. Les Provinces financent déjà en partie les zones de secours en soutien aux communes et organisent la formation des pompiers. Les Provinces doivent progressivement assurer à la place des communes cette mission essentielle, ce qui permettra de dégager des économies d'échelle tout en assurant un service efficace aux citoyens. Il va de soi que le pouvoir de décision provincial doit être augmenté en proportion de l'implication financière. A terme, les communes n'exerceront plus cette compétence. Une réforme en profondeur doit également s'opérer en matière de gouvernance des Provinces.

